

Décision

Générale

colonial

Décision n° 721 PERSONN EL INDIGENE

n° 721

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 septembre 1943

Numéro JO

n° 18 du 15/09/1943

Date du numéro

15 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

ALI KAIN, boy en service au Gouverne ment est licencie de son emploi pour compter du 2 Septembre 1943. ABDILLAHI AI I est engagé en qualité de boy au Gouvernement en remplacement de ALI KAIN pour compter du 3 Septembre 1943 au salaire mensuel de Quatre Cents fr. 400 frs). ISMAIL AHMI D est engagé en qualité de blanchisseur au Gouverne ment en remplace ment de AHMED ALI pour compter du 24 Août 1943 au salaire mensuel de QUATRE CENT CINQUANTE francs (450 frs).